

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE, LE 15 MAI 2020, À 9H00.

Ordre du jour

1. Adoption finale – règlement numéro 1267-2020 décrétant la fermeture de la rue Richelieu
2. Réparation et rapiéçage de pavage 2020 – soumissions – adjudication
3. Direction du Service du greffe et des affaires juridiques – embauche
4. Journalier chauffeur – embauche
5. Test d'intrusion interne et externe – mandat
6. Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal – modification
7. Réfection du garage municipal – services professionnels d'ingénierie en structure et travaux de laboratoire – mandats – autorisation

Sont présents à cette visioconférence :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Absences motivées :

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Assistent également à cette séance, par voie de visioconférence, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

**Ouverture de la séance**

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 20 mai 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, madame la mairesse Suzanne Dauphin annonce, à 9h00, que cette séance spéciale s'ouvre à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux y participent par visioconférence.

#### **Adoption de l'ordre du jour**

**234-05-2020**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

#### **1. Adoption finale – règlement numéro 1267-2020 décrétant la fermeture de la rue Richelieu**

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1267-2020 ainsi que sa portée.

**235-05-2020**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1267-2020 décrétant la fermeture de la rue Richelieu (partie du lot 6 089 743 du cadastre du Québec), sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

#### **2. Réparation et rapiéçage de pavage 2020 – soumissions – adjudication**

**236-05-2020**

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait aux travaux de réparation et rapiéçage de pavage 2020;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées et ouvertes à huis clos le 14 mai 2020, à savoir :

Marion Asphalte inc.	77 556,38 \$
Bellerose Asphalte inc.	95 457,99 \$

ATTENDU la recommandation du 14 mai 2020 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Marion Asphalte inc. le contrat pour l'exécution des travaux de réparation et rapiéçage de pavage 2020, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 77 556,38 \$.

QUE cette dépense soit financée à même le règlement numéro 1236-2019.

**3. Direction du Service du greffe et des affaires juridiques – embauche**

**237-05-2020**

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste greffier/greffière;

ATTENDU QUE la Commission des finances recommande de modifier le titre dudit poste par directeur/directrice du Service du greffe et des affaires juridiques;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et de la Commission des finances quant à l'embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche de madame Audrey Chevrette au poste de directrice du Service du greffe et des affaires juridiques;

QUE le début de l'emploi de madame Chevrette soit fixé au 22 juin 2020;

QUE le salaire de madame Chevrette soit fixé au minimum de la classe salariale 3, majorée de 4 %, établie à l'intérieur de la politique de structure salariale du personnel cadre de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE la Ville accorde à madame Chevrette deux (2) semaines de vacances payées dès la première année et trois (3) semaines de vacances payées pour l'année 2021;

QUE l'embauche de madame Chevrette comme directrice du Service du greffe et des affaires juridiques soit soumise à une période de probation d'un an à compter du début de son entrée en fonction.

**4. Journalier chauffeur – embauche**

**238-05-2020**

ATTENDU QUE, suite à l'affichage interne de l'offre d'emploi pour recruter une personne au poste de journalier chauffeur pour le Service des travaux publics, monsieur Jason Blais-Quintal, actuellement employé journalier manoeuvre, a posé sa candidature pour ce poste;

ATTENDU la confirmation de monsieur Alain Lajeunesse, directeur du Service des Travaux publics de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, à l'effet que monsieur Blais-Quintal répond aux exigences demandées pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'embaucher monsieur Jason Blais-Quintal au poste de journalier chauffeur au Service des travaux publics à compter du 19 mai 2020, au salaire fixé à l'échelon 2 de l'échelle « journalier chauffeur » de la convention collective en vigueur;

QUE le salaire de monsieur Blais-Quintal passe à l'échelon 3 de l'échelle « journalier chauffeur » de la convention collective en vigueur à partir du 20 juin 2020;

QUE monsieur Blais-Quintal bénéficie de la période d'essai prévue à la convention collective.

239-05-2020

#### **5. Test d'intrusion interne et externe – mandat**

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte en cybersécurité afin d'effectuer la validation de l'infrastructure informatique de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Kevlar Cybersécurité inc. pour effectuer un test d'intrusion interne et externe sur l'infrastructure informatique de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, le tout selon l'offre de services datée du 1<sup>er</sup> mai 2020 qui prévoit des honoraires de 3 750 \$ taxes en sus.

240-05-2020

#### **6. Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal – modification**

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 269-05-2018 adoptée à la séance du 9 mai 2018, le conseil municipal a adopté un document sur la Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 4.7.3.7 dudit document afin d'apporter une précision quant au processus d'appréciation de rendement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution, l'article 4.7.3.7 du document intitulé *Structure administrative et salariale ainsi que conditions de travail du personnel cadre municipal*, soit modifié de la façon suivante, notamment pour le premier paragraphe traitant de l'évaluation pour les *années suivantes* :

✓ Années suivantes :

- En début de processus de la deuxième année et des années subséquentes, le supérieur immédiat et le cadre concerné procèdent, en collaboration, à la cotation (de 1 à 10) de chacune des responsabilités décrites dans la description des fonctions et responsabilités et des cinq aspects ciblés qui devraient faire l'objet d'une centration d'amélioration et de développement pour l'année. Par la suite, le pointage de la cotation des responsabilités compte pour 80 % alors que les cinq aspects ciblés comptent pour 20 %, de façon à avoir un total sur 100 points.

**7. Réfection du garage municipal – services professionnels d'ingénierie en structure et travaux de laboratoire – mandats – autorisation**

**241-05-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la réfection de son garage municipal situé au 33, rang Sainte-Julie;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénierie en structure et d'une firme compétente en travaux de laboratoire dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les services municipaux à demander des prix pour recevoir, dans le cadre des travaux de réfection du garage municipal situé au 33, rang Sainte-Julie, les services :

- d'ingénierie en structure;
- d'évaluation d'éléments touchant l'humidité et l'amiante (travaux de laboratoire);

QUE les contrats dans le cadre de ce projet soient accordés respectivement au plus bas soumissionnaire conforme.

**Levée de la séance**

**242-05-2020**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 9h11.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse